



PAS' partout n°4

La récré dans mon école...

un temps, des espaces

Dans notre journal n°154 paru en septembre-octobre, nous vous avons proposé cette nouvelle rubrique dont la rédaction est et reste ouverte à tous...

Après une première réflexion sur les conflits entre enfants et la façon de les aborder, nous voulons réfléchir avec vous sur l'espace et même les espaces dans lesquels les enfants évoluent pendant ce temps de récréation.

Les récréations ne sont pas des « récompenses », ce sont des moments essentiels dans la journée d'un enfant. Elles participent à son épanouissement et à sa vie sociale et à ce titre, nous devons les penser et les soigner autant que la vie « à l'intérieur » de la classe.

Nos cours d'école se réduisent souvent à un espace goudronné, relativement désert, ne favorisant pas les activités et jeux créatifs des enfants. Certaines écoles se sont vraiment penchées sur le sujet, avec ou sans les enfants, en associant généralement la mairie, parfois les parents. Si les enfants passent environ 45 minutes par jour dans cet espace pendant le temps scolaire, ce temps peut augmenter considérablement avec le périscolaire. Tous les acteurs sont donc concernés. Il est vraiment possible d'aménager l'espace en tenant compte des besoins et aspirations des enfants ([voir un exemple d'aménagement de cour](#)). Nous verrons dans un prochain article comment associer les enfants à l'aménagement de la cour et surtout à son utilisation (roulements, plannings, ateliers...). Commençons par réfléchir à cet espace.

Les enfants (et surtout les adultes !) peuvent avoir besoin d'espaces de jeux clairement identifiés. Cela permet aussi qu'ils soient répartis dans la cour... et au-delà. Il est dans l'air du temps de **peindre au sol les espaces de différentes couleurs**, mais ce n'est pas indispensable.

Quels espaces ?

Des espaces pour se dépenser physiquement :

- pour **courir**, s'attraper...
- pour jouer à des jeux de **ballons**
- pour **grimper**, escalader, faire des acrobaties... c'est peut-être une structure de jeux, un ensemble de meubles avec des tapis mais ça peut être aussi des arbres, des rochers ! Voir l'école de [l'Orée du bois](#), dans les Alpes Maritimes, dont les récréations se passent en forêt. Si la loi n'interdit pas de laisser grimper les enfants sur un arbre ou des rochers, c'est notre responsabilité qui est engagée en cas d'accident. Cet esprit sécuritaire nous oblige souvent à tout interdire, au détriment du bien être des enfants et d'une éducation à la responsabilité et à la maîtrise de soi et du milieu. Pourtant, les bienfaits sur les enfants d'une récréation en milieu naturel, sont prouvés par [une étude américaine](#).
- pour **rouler**, se déplacer : vélo (ou tricycles, porteurs) ; si on les trouve en maternelle, ils sont très rares en élémentaire ; échasses...
- pour les jeux **d'adresse** : billodrome, tire à la cible (*cibles tracées au mur ou cerceaux suspendus sous préau*), cordes à sauter ...
- avec des jeux **tracés au sol** ([voir académie de Dijon](#) ou *photos de cour d'école* et [de collège](#) sur un site canadien).

Des espaces pour être tranquille :

- pour des activités plus calmes comme la **lecture**, les **jeux de société**...
- pour **se cacher, s'isoler** (cabane, haies, buissons ...)

« Tous les enfants sont à la recherche de lieux secrets, un peu isolés de l'agitation. Je pense aussi qu'il y a un intérêt, quand c'est possible, à mélanger les âges. Cela permet de maintenir les contacts entre les fratries et de favoriser les apprentissages des plus jeunes au contact des plus grands. » J. Delalande (ethnologue) , *La cour de récréation, Presses universitaires de Rennes, 2005*

Des espaces pour être en contact avec la nature :

Les enfants ont un très grand besoin d'être en contact avec la terre, la nature. Ils ont besoin de patouiller, de planter, de prendre soin... Cela les apaise et leur procure souvent une profonde satisfaction. Si l'on ne peut faire la récréation en forêt, il y a tout de même pleins de possibilités :

- pour **jardiner** : jardin ornemental et/ou potager (même s'il se réduit à des jardinières faute de mieux en ville)
- pour faire des « **élevages** » avec clapiers, poulailler...
- avec de **l'eau**, de la terre, des pierres... bref des éléments naturels...

Des espaces pour créer :

Créer avec ses mains, imaginer, inventer des histoires, dessiner l'espace sont tout aussi importants que courir ou sauter. Or ces dimensions de l'enfance sont oubliées dans les cours bien souvent. Il faut des espaces et du matériel pour ça !

- pour des **activités artistiques** : mur ou tables pour peindre (fresque ou sur feuilles), peinture et outils appropriés en accès libre (ou presque) ; atelier terre : argile, outils, planches et lieu de séchage
- pour **bricoler** : carton, bois et autres matériaux avec les outils adaptés

Il faut prévoir un lieu pour que les enfants exposent/mettent en valeur ce qu'ils ont réalisé pendant la récréation

- pour faire du **théâtre**, du **cirque** : avec une malle de déguisements et un peu de matériel...
- pour **construire l'espace avec pleins d'objets** : cerceaux, pneus...bac à sable avec camions...objets de récupération... voir à ce sujet la proposition de l'association *Jouer pour vivre*. C'est une « [boîte à jouer](#) » pleine de matériel qui peut se "poser" dans n'importe quelle cour de récréation.

MAIS ... on a pas la place pour tous ces lieux dans nos cours ! Et puis ça coûte cher ! En plus il faut que l'espace reste dégagé pour l'Éducation Physique et Sportive.

Et si on permettait l'accès à une ou des salles de classe ou salles dédiées (un espace calme, connu comme la BCD, la salle d'arts plastiques) ?

« Ce décloisonnement progressif des lieux et de leurs statuts amène une interférence des activités. Celles qui sont vécues plus librement dans la cour et dans le temps de récréation apporteront des éléments de travail à la classe. L'ambiance de la classe au travail, moins sèchement scolaire, transforme l'ambiance de la cour, moins brutalement défouloir. C'est le même enfant qui passe d'un lieu à l'autre, d'un temps à l'autre, pour des activités plus ou moins contraignantes. Ce n'est plus un être coupé en deux, ici élève discipliné, là enfant sauvage. » [Pourquoi ? Comment ? Aménager les cours d'école, édition PEMF](#) si cet ouvrage date un peu, il reste intéressant et il est téléchargeable.

Ce qui coûte cher, ce sont les structures de jeux devant respecter des normes draconiennes... et qui prennent toute la place dans une petite cour. Ouvrir des espaces existants, réaliser des tracés au sol, installer quelques bancs ou chaises, acquérir un peu de matériel (y compris de récupération) n'est pas si coûteux et peut apporter tout autant de satisfaction aux enfants. C'est bien souvent dans nos têtes que sont les réticences, cloisonnements et restrictions.

Certaines écoles partagent même l'espace public et font leur récréation dans

les jardins publics, en ville comme à la campagne.

Repenser la récréation en partant des besoins de l'enfant, c'est évidemment remettre en question aussi notre rôle pendant ce temps. Puisque « La cour doit permettre un réel choix d'actions c'est-à-dire offrir à l'enfant des structures et des matériaux riches de potentialités mais sur lesquels il aura prise et qu'il utilisera à son gré. », il ne s'agit pas de définir des espaces de jeux « trop bien aménagés et régis par des règles trop rigides, [qui] enferment les enfants dans des jeux stéréotypés. » *ibidem*

Nous aborderons dans cette rubrique prochainement :

- la réflexion sur **le rôle des enseignants et l'engagement des enfants** dans l'organisation et la préparation du temps de récréation.
- Les problèmes de **mixité et d'égalité filles-garçons** en récréation et pendant les autres activités scolaires.

... et dès le prochain PAS'partout, **les toilettes à la récré !**

Cécile Duchasténier

A lire et à voir sur le sujet :

film : « Récréations » de Claire Simon, 1992, 54 minutes, disponible en DVD

Sites internet :

[OCCE](#)

[Le grand recueil des jeux de cour d'écoles](#)

[document de l'académie de Poitiers](#)

[Dossier sur le mieux vivre ensemble dans la cour au canada](#)

[des ressources belges](#)

[En Allemagne, crèches en forêt](#)

livres :

J. DELALANDE (ethnologue) , La cour de récréation, Presses universitaires de Rennes, 2005

Pourquoi ? Comment ? Aménager les cours d'école, édition PEMF

Point sur la législation :

La surveillance et la sécurité des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est encadrée par la [Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 modifiée](#)

La responsabilité des membres de l'enseignement public est dans le Code de l'éducation, [article L. 911-4](#) (loi du 5/4/37)

Les normes française et européennes concernent uniquement les aires de jeux (structure et revêtements de sols) ainsi que les bacs à sable : [décret n° 94-699](#) : *extrait* : « **Article 1** : Il est interdit de fabriquer, d'importer, de détenir en vue de la vente, de mettre en vente, de vendre, de distribuer à titre gratuit et de donner en location des équipements d'aires collectives de jeux qui ne satisfont pas aux prescriptions du présent décret. »

Les locaux, matériels et équipements sont sous la responsabilité du maire. Les règles d'accès ou d'interdiction d'usage sont de la responsabilité des enseignants. Des décisions peuvent être prises en conseil d'école.

Copyright © 2015, PAS38 UDAS, tous droits réservés

Notre adresse mail est :

pas38@wanadoo.fr

Vous voulez vous [désinscrire](#) ?

This email was sent to [<< Test Email Address >>](#)

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

PAS38 · pas38@wanadoo.fr · Grenoble 38000 · France

MailChimp.